

0142132S
ACADEMIE DE CAEN
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/05/2020

Réuni le : 02/06/2020

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2019 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : -7960.07

Compte 10687 : 7372.05

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S
ACADEMIE DE CAEN
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/05/2020

Réuni le : 02/06/2020

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 5

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

adopte la Décision Budgétaire Modificative numéro 5 relative à la répartition des crédits de fonds sociaux (1 225 €) sur les fonds sociaux lycée.

De même, un prélèvement de 80 000 € est autorisé sur le fonds de roulement de l'établissement (détail en PJ).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE CAEN
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/05/2020

Réuni le : 02/06/2020

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'Etablissement demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir l'autoriser à signer la convention transitoire 2020 - UFA

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S
ACADEMIE DE CAEN
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/05/2020

Réuni le : 02/06/2020

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'Etablissement demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec l'association Unis-Cité "Programme national Cinéma et citoyenneté".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE CAEN
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/05/2020

Réuni le : 02/06/2020

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Chef d'Etablissement demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat d'entretien et de maintenance préventif avec la société Lavomatique.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE CAEN
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/05/2020
Réuni le : 02/06/2020
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration admet en non valeur une créance non recouvrée

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M. le Proviseur demande aux membres du CA d'admettre en non valeur une créance de 102.73 € pour laquelle toutes les voies de recours ont été épuisées.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE CAEN
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation d'un don

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/05/2020
Réuni le : 02/06/2020
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte le don du Rotary Club

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M. le Proviseur demande aux membres du CA de bien vouloir accepter un don de 300 € du Rotary Club de Caen Côte de Nâcre relatif à la participation de l'établissement à une prestation de organisée par ce dernier.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE CAEN
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/05/2020

Réuni le : 02/06/2020

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 09/03/2020
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 17/10/2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE CAEN
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/05/2020

Réuni le : 02/06/2020

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis de la commission permanente du 02/06/2020
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 02/06/2020

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le proviseur demande aux membres du CA l'adoption des modifications de l'organisation du temps scolaire dans le cadre du protocole sanitaire

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE CAEN
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/05/2020

Réuni le : 02/06/2020

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis de la commission permanente du 02/06/2020
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 02/06/2020

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le Chef d'Etablissement demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir l'autoriser à adapter les horaires et les nouveaux emplois du temps afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE CAEN
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/05/2020

Réuni le : 02/06/2020

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2019

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0